

International Review of Community Development
Revue internationale d'action communautaire



Le chômage des jeunes au Québec : un petit tour d'horizon
Unemployment and Youth in Québec: An Overview
La cesantía de los jóvenes en el Québec: una visión de conjunto

Diane Tremblay et Vincent Van Schendel

Numéro 8 (48), automne 1982

Le chômage et les jeunes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034793ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034793ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, D. & Van Schendel, V. (1982). Le chômage des jeunes au Québec : un petit tour d'horizon. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (8), 33–42.
<https://doi.org/10.7202/1034793ar>

Résumé de l'article

Le chômage qui se développe depuis plus de 10 ans et qui atteint des sommets effarants touche particulièrement les jeunes. Premiers mis à pied et premiers à attendre que des emplois soient créés (avec les femmes...), les jeunes occupent en outre la plupart du temps des emplois précaires et mal payés.

Ce n'est ni la « paresse » des jeunes ni leur trop grand nombre sur le marché du travail qui est responsable de cette situation mais bien l'incapacité de l'économie de créer et maintenir les emplois.

Les conséquences sociales de ce phénomène sont très graves. Or, les gouvernements n'adoptent que des mesures partielles et temporaires. La lutte au chômage des jeunes et au chômage tout court devra passer par des mesures telles que la réduction du temps de travail, le maintien des services publics, des programmes de création d'emploi, etc., mais nécessitera aussi — et surtout — la volonté politique d'éliminer le chômage.

Le chômage des jeunes au Québec : un petit tour d'horizon

D. Tremblay, V. Van Schendel

Il y a une triste réalité que les médias ont pris l'habitude de nous rappeler quasi quotidiennement depuis quelques mois : jamais, depuis la grande dépression des années 30, le chômage n'avait atteint un niveau aussi élevé qu'en ce début de décennie 80 ; officiellement plus de 10 % de la main-d'oeuvre est à la recherche d'un emploi au Canada, plus de 13 % au Québec. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE le nombre officiel de chômeurs/euses recensés dépasse 28 millions ; au Canada, on en compte plus de 1,2 million dont plus de 400 000 au Québec : une augmentation de presque 50 % en un an!...

Une évaluation quantitative

Une catégorie de la population est particulièrement touchée : ce sont les jeunes. 15 % de ceux-ci en moyenne sont sans emploi dans les pays de l'OCDE. Au Canada et au Québec, ce phénomène est encore plus accentué ; dans la province, la proportion atteint près de 20 %. Et encore, ce ne sont là que des données officielles qui ne tiennent pas compte des jeunes qui

cessent de chercher du travail, persuadés qu'il n'y en a pas, et qui poursuivent leurs études plus tard qu'ils (elles) ne l'avaient prévu. Ces données ne tiennent pas compte non plus du sous-emploi relié au grand nombre de jeunes travaillant à temps partiel faute de trouver un emploi à temps plein, etc. On estime généralement que les jeunes, qui constituent le quart de la population active, représentent la moitié des chômeurs/euses. Si la part des jeunes dans l'ensemble du chômage oscille depuis longtemps entre 40 et 50 %, un taux de chômage aussi élevé est par contre un phénomène relativement récent (cf. tableau 1).

Mais ce chômage se répartit inégalement selon le sexe ou la scolarité. Les femmes ont été davantage atteintes par l'augmentation du chômage depuis 15 ans ; et selon le diplôme obtenu, le taux de chômage varie également. Le tableau ci-dessous donne le taux de chômage en fonction du niveau de scolarité en 1978 ; des statistiques plus récentes nous informent que « pour ceux et celles qui terminent leurs études secondaires, le taux de chômage se situe autour de 30 % chez ceux/celles de niveau collégial à 13 % et chez les diplômés universitaires à 8,4 % (chez les jeunes de 24 ans et moins — n.d.r.)¹.

Tableau 1
Principales statistiques de l'emploi des jeunes (Canada — Québec)
(certaines années 1966-1981 complétées à partir de Statistiques Canada)

	1966	1978	1981	juil. 81	juil. 82	1966	1975	1978	1979	1980	1981	juil. 81	juil. 82
	CANADA					QUÉBEC							
Taux de chômage global	3,4	8,4	7,6	6,8	11,2	4,1	8,1	10,9	9,6	9,9	10,4	9,1	14,0
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	5,6	14,5	13,3	11,8	19,6	6,9	14,0	18,4	16,4	16,8	17,5	14,5	24,3
Durée moyenne du chômage (semaine)													
<i>total</i>			15,2	14,6	16,8				16,1	16,9	18,2	17,9	20,6
<i>jeunes</i>			16,1	11,7	13,8				14,4	14,9	16,1	14,3	17,4
Taux d'activité													
<i>total</i>	57,3	62,6	64,7	67,2	66,7	56,0	58,5	59,7	60,1	61,0	61,2	64,1	62,5
<i>jeunes</i>	56,2	64,4	67,9	78,4	76,8		59,6		61,0	62,6	62,5	73,7	70,1
Part du chômage des jeunes dans le chômage <i>total</i>	40,6	46,4	45,9	50,5	48,8	40,0	48,4	-	45,1	45,8	43,1	45,8	47,1
Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total													
<i>tous âges</i>	9,5	12,2	13,5	10,6	12,0	—	7,1	9,1	9,7	10,2	11,2	8,8	10,2
<i>jeunes</i>	—	21,62	24,2	14,9	20,3				16,9	18,2	20,7	13,3	18,3
Part des jeunes dans l'emploi à temps partiel			44,0	38,9	42,5		43,4		42,7	43,4	43,7	41,0	42,6
Part des jeunes dans la population active	24,2	26,8	26,2	29,1	27,9		28,1		26,6	26,4	25,6	28,9	27,2
Part des jeunes dans l'emploi total		25,0	24,5	27,5	25,2		25,8	24,4	24,6	24,3	23,6	27,2	23,9

Les jeunes sont réputés pour leur instabilité d'emploi et leur roulement élevé (i.e. le fait de quitter souvent un emploi pour aller en chercher un autre). Il est vrai que le taux de roulement chez les jeunes est élevé; il est cependant faux d'en conclure, comme cela a souvent été fait, que c'est là une *cause* du chômage dans cette catégorie. Comme le faisait remarquer une étude publiée par l'OPDQ en 1978 :

Au Canada, les rares données sur le roulement de l'ensemble de la main-d'oeuvre révèlent que le taux de roulement des jeunes (14-24 ans) est environ deux fois plus élevé que celui des 25 ans et plus. Plus spécifiquement, le taux de roulement des 14-19 ans est 32,2 %, celui des 20-24 ans, 30,5 % et celui des 25 ans et plus, 14,4 %. Les dirigeants d'entreprises canadiennes soulignent également les hauts taux de roulement de leurs jeunes employés (moins de 25 ans) de bureau et de production. Au Québec, le taux de rou-

Tableau 2
Taux de chômage par niveaux
d'instruction et d'âge
1978

	Études primaires et moins	Études secondaires	Certaines études post-secondaires	Certificat ou diplôme d'études post-secondaires	Grade universitaire	TOTAL
Personnes de 24 ans et moins	24,1	15,4	11,5	9,1	8,6	14,5
Personnes de 25 ans et plus	8,2	6,3	5,8	4,9	3,3	6,1
TOTAL	9,6	9,5	7,9	5,9	3,8	8,4

Tiré de : *Perspectives Canada III*, Statistique Canada, Ottawa, 1980, p. 91.

lement des 14-24 ans est le plus faible de toutes les provinces canadiennes (26,4 % par rapport à 36,5 % pour le Canada). Ce faible taux de roulement s'expliquerait par le peu d'emplois disponibles qui désinciterait les jeunes québécois à quitter volontairement leur emploi, la probabilité de trouver un autre emploi étant trop faible.

Les jeunes changent plus fréquemment d'emploi que leurs aînés et, de là, sont davantage susceptibles de connaître le chômage. Par contre, les périodes de chômage chez les jeunes sont beaucoup plus courtes que chez leurs aînés et cela depuis au moins ces 10 dernières années. Les jeunes sont ceux qui fournissent le plus d'effort dans la recherche d'emploi et, surtout les jeunes instruits, réussissent mieux que les autres groupes d'âges dans leurs démarches. Donc les jeunes ne manqueraient pas de motivation à faire partie de la main-d'oeuvre, ce que tend à démontrer le taux d'activité plus élevé que celui de leurs aînés².

Comme le souligne cette citation, les données relatives au roulement de la main-d'oeuvre au Canada et au Québec sont assez rares. Il existe également peu d'informations (suffisamment agrégées pour être utilisables) sur les « flux » entre activités : combien de jeunes, par exemple, passent successivement, et régulièrement, d'un emploi au chômage, à l'aide sociale, puis retournent aux études, retrouvent un emploi, etc. ?

Le peu de données existantes à ce sujet reflète assez bien le peu d'attention qui a été accordé à cette question jusqu'à maintenant !

Avec les quelques informations dont nous disposons, nous allons néanmoins tracer un portrait de l'emploi et du chômage chez les jeunes au Québec, de ses causes et conséquences ; de plus, nous fournirons quelques éléments en vue d'élaborer une évaluation critique des politiques gouvernementales.

Marie-Hélène

[...]

En mobilette, en métro ou à pied
Marie-Hélène traverse la société
Née par hasard dans le mauvais pays
Au mauvais temps, Marie-Hélène s'ennuie

S'ennuie de quoi, elle le sait pas très bien
S'ennuie de qui, elle le sait encore moins
En attendant y a eu deux mois d'ouvrage
Un mois d'étude, pis l'assurance-chômage

C'est pas facile d'avoir 20 ans
C'est plus mêlant qu'avant
C'est pas facile d'avoir 20 ans
Elle a le temps tout le temps...

[...]

Sylvain Lelièvre

Les formes d'emploi des jeunes

Après avoir exposé les aspects quantitatifs du chômage des jeunes, il convient de préciser leur situation en décrivant les conditions concrètes de travail qui leur sont offertes.

Il est évident que la restructuration économique, les changements technologiques et la réorganisation du travail ont une incidence sur les formes objectives du travail des jeunes, mais ces derniers ne profitent certes pas de cette évolution, s'il en est parmi les travailleuses/eurs qui en profitent.

En effet, d'après une étude du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration³ portant sur les

emplois où plus de 30 % de la main-d'oeuvre canadienne est constituée de jeunes, ces derniers occupent surtout des emplois peu spécialisés et se situent généralement au bas de l'échelle hiérarchique dans tous les groupes professionnels. De plus, d'après une étude de l'Office de planification et de développement du Québec⁴, il s'agit d'emplois généralement caractérisés par des conditions objectivement difficiles, à savoir le travail fastidieux ou salissant, le travail de nuit, les cadences accélérées, la surveillance plus forte, le salaire inférieur, souvent le salaire minimum⁵, moins d'avantages et de congés sociaux, peu de sécurité d'emploi, etc.

Nous avons déjà souligné la fréquence élevée du chômage chez les jeunes, imputable en grande partie au genre d'emplois qu'ils occupent, à savoir les emplois précaires, souvent de courte durée (contrats à durée définie, emplois saisonniers, postes intérimaires, etc.), ou encore à temps partiel.

Au Québec, le temps partiel est passé de 7,14 % de l'emploi total en 1975 à 10,2 % en 1980. Cette progression est imputable à deux facteurs : 1) le grand nombre d'emplois à temps partiel créés (la moitié des nouveaux emplois créés au Québec entre 1975 et 1980 étaient à temps partiel⁶ ; 2) la transformation d'emplois à temps plein en emploi à temps partiel, i.e. une réduction du temps de travail... avec réduction de salaire correspondante... Depuis deux ans, un autre facteur vient s'ajouter de façon spectaculaire : la disparition d'emplois à temps plein, à la suite de fermetures et de mises à pied, pour lesquelles le Québec enregistre des records.

Dans un rapport du ministre du Développement économique publié en 1980, on notait que le nombre d'emplois à temps partiel s'était accru de 47,1 % depuis 1975, alors que les emplois à temps plein n'avaient progressé que de 3,9 %⁷.

Le temps partiel est inégalement réparti entre les catégories d'âge et de sexe. Chez les hommes en général, la proportion est à peine de 6 % de l'emploi total, contre près de 24 % pour les femmes et 23 % pour les jeunes. De 1975 à 1980, les emplois à temps partiel ont été occupés à environ 70 % par des femmes et à 43 % en moyenne par des jeunes.

L'apport des jeunes à la croissance totale de l'emploi à temps partiel s'est aussi accru : de 1966 à 1973, ils/elles y contribuaient pour 55,5 % et de 1973 à 1979 pour 62,2 %⁸. Leur apport à la croissance des

emplois à temps plein diminuait de 26,2 % à 23,9 % pour les mêmes périodes.

Le temps partiel est donc de plus en plus courant chez les jeunes : 16,9 % de l'emploi total des jeunes en 1979 et 18,2 % en 1980. Les chiffres sont encore plus élevés pour le Canada, où l'on est passé de 19,4 % en 1975 à près de 23 % en 1980. Cela s'explique en partie par le cumul des études et du travail, mais de plus en plus par le fait que les jeunes ne trouvent *que* du travail à temps partiel, phénomène qui peut être imputé à la hausse du chômage, mais aussi à la restructuration économique, aux changements apportés à l'organisation du travail et au désir des employeurs de rentabiliser la gestion de leur main-d'oeuvre (diminuer les avantages sociaux, faciliter les mises à pied et licenciements, etc.).

Au Québec, parmi les jeunes travaillant à temps partiel, en 1981, près du tiers (29,6 %) affirmaient travailler à temps partiel faute d'avoir pu trouver un emploi à plein temps, alors que seulement 17,3 % étaient dans ce cas en 1975⁹.

Les conséquences sociales

La politique monétariste du gouvernement canadien qui, suivant l'exemple des Reagan et Thatcher, affirme vouloir combattre l'inflation à n'importe quel prix et l'emphase mise par la propagande gouvernementale sur les conséquences économiques d'une inflation persistante, ont fait passer sous silence un fait pourtant beaucoup plus fondamental : le coût énorme, non seulement au point de vue économique, comptable, mais surtout social du maintien d'un haut niveau de chômage. En terme de perte de production et de revenu, on estime qu'une augmentation de 1 % du taux de chômage au Québec se traduit par « une perte annuelle sèche de revenu d'environ [...] 2 milliards pour les Québécois ou 750 \$ par personne employée¹⁰ ».

Mais ce n'est pas tout : aux États-Unis, une étude réalisée pour le congrès américain en 1976 montrait qu'en 1970, à l'augmentation de 1,4 % du taux de chômage étaient associés 1500 suicides, 1 700 meurtres, 25 000 décès par apoplexie, infarctus et attaques rhénales, 5 500 hospitalisations supplémentaires dans les hôpitaux psychiatriques et 800 morts survenues suite à des cirrhoses du foie, entre 1971 et 1976¹¹ !...

Au moment où ces lignes sont écrites, aucune étude semblable n'a encore été publiée au Canada et au Québec. En outre, il serait souhaitable de pouvoir discerner la part des jeunes dans ces phénomènes. Mais il est déjà possible de voir que, au Québec également, l'augmentation du chômage a des conséquences sociales très graves chez les jeunes : ce n'est certainement pas un hasard si 40 % de la délinquance juvénile à Montréal est concentrée dans les comtés de Sainte-Marie et de Maisonneuve qui comptent également une forte concentration de sans-travail : chômeurs et assistés sociaux.

Faudra-t-il connaître des émeutes semblables à celles de « l'été anglais » (1981) pour s'en rendre compte ?

Les causes du chômage des jeunes

Les causes du chômage des jeunes, comme du chômage en général, sont certes complexes et multiples en ces temps de crise. Il n'en demeure pas moins que certains facteurs prédominent nettement et que d'autres, auxquels on impute souvent le chômage des jeunes ne sont pas aussi déterminants qu'ils peuvent apparaître à première vue.

Commençons par les principaux boucs émissaires... d'abord les jeunes eux-mêmes, de par leur prétendue affluence sur le marché du travail. L'analyse des données de l'évolution démographique générale sur la population active jeune et sur son taux de chômage montre clairement que l'afflux des jeunes sur le marché du travail ne peut être tenu que *partiellement* responsable du chômage élevé des jeunes.

Les jeunes du Québec ont accru leur participation à la population active de 12,7 % de 1966 à 1971 et de 17,2 % de 1971 à 1975, mais seulement de 2 % de 1975 à 1977¹². Par contre, la plus forte hausse du chômage des jeunes correspond à la période de 1966 à 1971 (120 %), alors que la plus forte progression de la population active jeune se manifeste entre 1971 et 1975 (17 %), ce qui tend à infirmer le lien de causalité directe entre les deux phénomènes. Pour sa part, la population active de 25 ans et plus progressait à un rythme près de trois fois supérieur (5,6 %) mais avait un taux de chômage inférieur environ de moitié¹³.

Certains croient que les attentes trop élevées des jeunes à l'égard du marché du travail les portent à

accepter facilement le recours à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale, mais trois études permettent de réfuter cette hypothèse.

Une première, de Burnstein et al.¹⁴, montre que les jeunes ne sont pas plus portés que leurs aînés à se prévaloir de l'assurance-chômage, qui n'est d'ailleurs pas très généreuse à leur égard. Les jeunes, surtout les 16-19 ans, seraient même les moins enclins à préférer l'assurance-chômage à un emploi au salaire minimum.

Une seconde étude, réalisée par Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon en 1981, révèle que 58 % des jeunes de 18 à 24 ans n'aimeraient pas pouvoir vivre sans travailler et que la majorité d'entre eux (plus de 60 %) seraient prêts à accepter un salaire équivalent à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale ou à déménager dans d'autres régions du Québec pour un emploi¹⁵.

Une troisième étude, du Conseil canadien de développement social, affirme que les jeunes ne font appel à l'aide sociale qu'après une longue période infructueuse de recherche d'emploi¹⁶. N'oublions pas que ce programme est encore moins « généreux » que l'assurance-chômage à l'égard des jeunes de moins de 30 ans (131 \$/mois).

Enfin, dernier bouc émissaire, le salaire minimum, dont la hausse nuirait à l'embauche des jeunes, selon certaines études. Cet avis ne fait toutefois pas l'unanimité puisque d'autres analyses, notamment une étude du Conseil économique du Canada¹⁷ et une enquête menée en 1974 auprès d'entreprises québécoises très sensibles à l'évolution du salaire minimum¹⁸, concluent que ses effets seraient négligeables. Le débat reste ouvert, mais ce n'est certes pas le facteur le plus déterminant.

Venons-en donc aux causes « réelles » du chômage des jeunes au Québec. Nous sommes portés à conclure, à l'instar de Houle (CSN) notamment, qu'« il est évident que l'insuffisance de l'économie à *générer* des emplois et à les *maintenir* explique pour une grande part l'augmentation du chômage, surtout si l'on sait que la population active s'est stabilisée depuis 1973¹⁹ ».

Cette incapacité à créer et à maintenir des emplois est elle-même en grande partie imputable au ralentissement généralisé de l'économie nord-américaine et mondiale qui, d'une récession à l'autre (1974-1975 à 1980-1982), a conduit à un gonflement du « noyau dur » du chômage. Comme la dépression se poursuit,

le chômage ne touche d'ailleurs déjà plus uniquement les travailleuses/eurs « secondaires » (femmes et jeunes), mais aussi la base de la classe ouvrière, à savoir les travailleurs masculins moyennement qualifiés, et même les cols blancs et les cadres.

L'informatique et l'électronique font de plus en plus de ravages, surtout dans le tertiaire, où s'était cependant largement concentrée la création d'emploi des deux dernières décennies. On constate une concentration et une rationalisation des activités des entreprises. De plus, comme le capital jouit d'une grande mobilité, contrairement aux travailleurs/euses québécois/es (à qui le gouvernement fédéral tente néanmoins de l'imposer), il délaisse les secteurs non rentables ou en perte de vitesse (secteurs de la fabrication et de l'extraction des matières premières notamment) pour les secteurs offrant des profits plus élevés à court terme, comme les secteurs pétrolier, financier et immobilier. Les fermetures d'usines et déménagements vers l'Ontario et l'Ouest ont fait les manchettes des journaux. Les cas de Cadbury, Domtar, Seagram, ITT Rayonier, Laura Secord viennent immédiatement à l'esprit, mais les cas de fermeture et de licenciement sont innombrables.

Les licenciements sont responsables des deux tiers du chômage au Québec et depuis 1975, le nombre de chômeurs victimes de licenciement a progressé de 7,2 % par année au Québec, comparativement à 6,2 % au Canada ²⁰.

Selon une étude du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec ²¹, « les licenciements touchent 400 000 travailleurs au Québec... mais les licenciements collectifs proprement dits touchent à peine 6 % des travailleurs licenciés au cours d'une année, soit 24 000 travailleurs au Québec ». Soulignons que les licenciés « collectifs » sont les seuls à jouir d'une « certaine » protection, bien relative d'ailleurs.

Au printemps 1982, environ 63 % des jeunes Canadiens/nes de 15-24 ans étaient en chômage pour cause de licenciement ou de mise à pied, d'après les réponses données à l'enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada ²². À titre de comparaison, seulement 45 % et 56 % des jeunes chômeurs/euses avaient ainsi perdu leur emploi en 1975 et 1979 respectivement. Par ailleurs, le nombre de jeunes qui retournent à l'école s'est accru d'environ 6 %

en 1975 à 8 % en 1982, ce qui peut traduire un certain chômage « déguisé » ²³.

Il est intéressant de noter que le nombre de jeunes qui se trouvent en chômage parce qu'ils/elles n'ont « jamais travaillé » (toujours selon l'EPA) est passé de 12,8 % (1975) à 7,8 % (1982) ²⁴, de sorte que le manque d'expérience n'est pas parmi les principales causes du chômage, contrairement à ce que plusieurs prétendent.

On peut en conclure qu'en temps de crise, les jeunes sont sans doute de moins en moins enclins à abandonner leur emploi pour des raisons volontaires, d'autant plus qu'ils/elles ont de plus en plus de difficulté à en trouver ! Le taux de roulement des jeunes travailleurs/euses est peut-être élevé, mais cette situation n'est sans doute pas volontaire !

Quant aux causes de ces fermetures et licenciements, elles sont de plusieurs ordres : certaines entreprises, bien sûr, et surtout les PME, font tout simplement faillite à la suite de la hausse vertigineuse des taux d'intérêt et de la perte de pouvoir d'achat des consommateurs qui provoque une chute des ventes... Dans d'autres cas, il s'agit d'une modernisation de l'entreprise qui licencie une partie de son personnel en la remplaçant par des machines et en réorganisant le travail à l'intérieur de l'entreprise. Mais bien souvent, les établissements qui ferment sont tout à fait rentables ; ils ne font que déménager suite à la restructuration d'un secteur industriel ou à la « consolidation » des opérations d'une firme dans une autre région du pays (en l'occurrence l'ouest !), du continent, ou même du globe... C'est ce qui est arrivé dans le cas de Cadbury, Laura Secord, ITT Rayonier, Celanese, etc.

Ajoutons à cela les compressions budgétaires, source de nombreuses coupures dans l'éducation et les affaires sociales, sans compter que le budget québécois de mai 1982 impose le gel du recrutement dans la fonction publique jusqu'en avril 1983...

Les politiques gouvernementales

Si tout le monde ne s'entend pas sur les causes du chômage élevé des jeunes, à peu près tout le monde semble d'accord pour dire qu'il est énormément élevé, y compris les gouvernements. À Québec et Ottawa, on a mis sur pied des programmes d'emplois ou d'« ai-

de à l'emploi » visant à pallier au chômage des jeunes... temporairement !

Au niveau provincial, il existe actuellement quatre programmes d'aide à l'emploi : les bons d'emploi, le programme de retour au travail (PRET), Chantier-Québec (anciennement programme d'aide au travail — PAT) et les services externes de main-d'oeuvre²⁵. Le premier, qui remplace le programme d'intégration des jeunes à l'emploi (PIJE) est le seul à s'adresser spécifiquement aux jeunes. Les personnes admissibles doivent être âgées de moins de 25 ans et avoir terminé avec succès un programme de formation générale de niveau secondaire V au moins ou un programme de formation professionnelle ; un « bon d'emploi » d'une valeur de 3 000 \$ est remis à l'employeur qui engage un jeune²⁶ pour un emploi d'au moins 20 semaines ; 500 \$ supplémentaires sont versés si l'emploi est prolongé de 8 autres semaines ; l'emploi doit être d'une durée minimale de 30 heures et correspondre au niveau de formation du bénéficiaire.

Au niveau fédéral, divers programmes existent ou ont existé : on se souvient des projets d'initiative locales créant des emplois d'été pour les jeunes, remplacés par le programme « Canada au travail » ; on connaît aussi les programmes d'aide à la création locale d'emploi (PACLE) et les projets KATIMAVIK (un emploi pour 1 \$ par jour plus 1 000 \$ après un an — nourri, logé — dans une région éloignée), etc.

Le dénominateur commun de tous ces programmes est qu'ils sont *temporaires* et qu'ils ne profitent qu'à un nombre restreint de jeunes ; en outre, les salaires versés sont bas et correspondent souvent au salaire minimum (dans le cas de Katimavik c'est pratiquement un minimum absolu !). Souvent, les gouvernements se renvoient la balle : ainsi les PIJE et les bons d'emploi sont valables pour des emplois d'une durée de 20 semaines, juste assez pour avoir droit à l'assurance-chômage et ne plus rien coûter au trésor québécois puisque le chômage est de juridiction fédérale...

Ces programmes sont en outre *limités*. Un exemple : le programme de bons d'emplois dispose d'un budget de... 9 millions de dollars soit un maximum de 3 000 emplois créés... pour près de 200 000 jeunes chômeurs !

Quant on voit qu'un rapport comme celui déposé en juillet 1981 par le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Lloyd Axworthy, sur le

marché du travail dans les années 80 ne préconise comme solution au chômage que le recyclage et la mobilité de la main-d'oeuvre entre les emplois et les régions, on ne peut que demeurer songeur quant aux perspectives d'emplois pour les prochaines années. Car si avec la pénurie actuelle d'emplois, rien n'est fait pour créer de nouveaux emplois, cela signifie un chômage accru pour les jeunes, nouvellement arrivés sur le marché du travail.

Les programmes gouvernementaux pour l'emploi des jeunes sont donc temporaires. Et ce qui frappe, dans l'action gouvernementale à ce niveau est précisément l'inaction... Quand presque un jeune sur quatre est en chômage et que les gouvernements se contentent de saupoudrer quelques miettes d'aide à l'emploi, on peut carrément parler d'irresponsabilité...

Dans leur approche du problème du chômage et de la crise économique, les gouvernements semblent adopter une vision de plus en plus strictement *comptable* qui sous-estime gravement, quand elle ne les évacue pas complètement, les conséquences sociales du chômage.

En outre, ces économies, réalisées aujourd'hui pour boucler les budgets et comprimer les dépenses sociales, risquent fort de s'avérer très coûteuses dans quelques années, y compris de façon comptable.

Et les solutions...

Si la crise est en grande partie responsable du chômage des jeunes, on peut se demander si la reprise permettra de le résorber. Selon les auteurs, deux opinions s'affrontent : soit que les jeunes seront les premiers (ré)embauchés en raison de leurs salaires inférieurs, de leur plus grande mobilité, de leur meilleure formation ou de la possibilité de les former « sur le tas », soit qu'ils le seront les derniers en raison de l'application des règles d'ancienneté ou parce qu'ils manquent d'expérience.

De toute manière, on semble s'entendre pour dire que la situation des jeunes ne pourra qu'empirer, même après la résorption de la crise, en raison des changements technologiques et de la réorganisation du travail. En fait, même en période dite de « plein-emploi », les taux de chômage des jeunes semblent généralement être élevés. Ainsi, dans les pays à taux de chômage relativement faible (RFA, Norvège,

Suède), les jeunes ont des taux de chômage deux ou trois fois supérieurs à ceux de leurs aînés²⁷.

Alors existe-t-il des solutions au chômage des jeunes ? Jusqu'à maintenant, la principale solution retenue a été celle des programmes divers créés à l'intention des jeunes (PIL, PIJE, bons d'emploi, et éventuellement le service national québécois !). Comme nous l'avons souligné, le bilan de ces programmes est plutôt négatif puisqu'ils n'offrent qu'une solution temporaire et ne favorisent généralement pas l'embauche des catégories de jeunes les plus gravement atteintes par le chômage, notamment ceux sans formation.

Comme le note Huguette Roberge de *La Presse* :

Quant au programme OSE, les jeunes le critiquent avec force : « au lieu de s'en servir pour initier les jeunes en vue de les garder dans leur entreprise, disent-ils, les employeurs profitent d'une subvention pour exploiter temporairement ces jeunes qu'ils congédient ensuite pour ne pas avoir à les payer à même leur argent. Un peu plus tard, ils se réinscrivent pour obtenir une nouvelle subvention. Et le cercle vicieux continue de tourner. Le bouquet, c'est que les jeunes qui ont « bénéficié » de ce programme, se feront taxer d'être instables !

Ces exploiters du système sont, paraît-il, connus des centres de main-d'oeuvre qui en ont dressé une liste noire. Mais comme les employeurs sont trop peu nombreux à adhérer au programme OSE, on leur accorde une nouvelle chance, ou même deux, s'ils désirent une nouvelle subvention²⁸.

Ces programmes temporaires ont surtout pour fonction d'atténuer l'augmentation saisonnière du chômage résultant des sorties du système scolaire. À long terme, en fait, ils ne contribuent généralement qu'à rendre plus précaire la situation des jeunes sur le marché du travail. Une fois terminés les contrats ou programmes spéciaux, le/la jeune se retrouve en chômage jusqu'au prochain contrat, d'où la fréquence des flux et reflux entre l'emploi et le chômage.

Le gouvernement du Parti socialiste français a récemment ouvert une voie de solution qui pourrait peut-être se révéler plus intéressante et plus « permanente », celle des « contrats de solidarité » offerts aux employeurs sous forme d'aide temporaire à une entreprise qui réduit considérablement la durée du travail avec embauche compensatoire, ou qui accepte d'accorder la pré-retraite à des employés de 55 ans pour les remplacer par des jeunes²⁹. Il s'agit de mesures

positives certes, mais partielles, et dont les résultats ne sont pas encore connus.

La réduction de la durée du travail avec embauche compensatoire est d'ailleurs l'une des principales mesures revendiquées par le mouvement syndical pour freiner la hausse du chômage. Les travailleurs/euses du Québec seraient sans doute intéressés/ées puisqu'ils/elles ont réservé un bon accueil au programme fédéral de « travail partagé ».

Ce programme a permis d'éviter 31 150 licenciements au Canada. Un peu plus du cinquième des ententes ont été conclues pour le Québec où, selon le gouvernement fédéral, 21 000 travailleurs/euses auraient bénéficié du programme au cours des six premiers mois de 1982³⁰.

Cela ne correspond toutefois pas à l'objectif visé par les syndicats puisqu'il ne s'agit que d'une réduction *temporaire* de la durée du travail (26 semaines) avec compensation *partielle* par l'assurance-chômage.

Parmi les autres solutions au chômage, mentionnons d'abord le renforcement de la réglementation sur les licenciements, cause première du chômage, ainsi que le blocage des fermetures d'usines rentables (par exemple pour cause de déménagement) et la constitution d'un fonds d'indemnisation, financé par les entreprises, pour les fermetures considérées inévitables.

Le maintien et l'élargissement des services publics pourraient aussi permettre d'accroître l'emploi et ce ne sont certes pas les besoins qui manquent : logement social, transports publics, santé, éducation, loisirs...

Certaines revendications s'adressent plus spécifiquement au gouvernement fédéral, qui contrôle toujours les leviers déterminants pour l'économie québécoise : la baisse des taux d'intérêt et le contrôle des prix, en vue de favoriser la consommation et l'investissement, et donc l'emploi, ainsi que le maintien ou l'accroissement des paiements de transferts aux provinces pour éviter des coupures supplémentaires au niveau provincial.

Enfin, on pourrait ajouter la création d'une caisse de stabilisation de l'emploi, revendication de longue date du mouvement syndical, et la mise sur pied de programmes régionaux de création d'emplois.

Mais comment financer toutes ces mesures ? La propagande fédérale et patronale sur les déficits budgétaires a tellement martelé l'opinion publique que bien des gens ont fini par voir les coupures et l'inaction gouvernementale par rapport à l'emploi comme

inéductable. L'est-ce vraiment ? Prenons un exemple : celui de la réduction du temps de travail ; que l'on nous permette ici une longue citation, extraite d'un document de la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) :

Supposons qu'on augmente les vacances annuelles pour tous les travailleurs de deux (2) à quatre (4) semaines avec pleine compensation (en France cette réalité existe depuis 1936 et le gouvernement socialiste vient de prolonger les vacances pour tous à cinq (5) semaines), quels seraient les effets sur l'emploi ? En 1980, le Québec comptait 2 667 000 travailleurs à l'emploi et 292 000 chômeurs (taux de chômage de 9,9 %). En excluant le secteur public qui bénéficie déjà des quatre semaines de vacances, environ 350 000 personnes, cela laisserait potentiellement 2 317 000 travailleurs qui bénéficieraient de cette mesure. Comme ceux-ci travailleraient 48 semaines au lieu de 50, la réduction du temps travaillé serait au total de $2\,317\,000 \times 2 = 4\,634\,000$ semaines. À 48 semaines/an cela permettrait d'employer à temps plein 96 542 chômeurs, sans changer le niveau de production. Le taux de chômage serait réduit à 6,6 %.

Quel serait le coût d'une telle mesure ? En supposant un salaire de 20 000 \$ pour ces 96 500 nouveaux travailleurs, le fonds salarial augmenterait de 1,9 milliard de dollars. Mais de ce montant, on peut déduire l'assurance-chômage qui n'aurait plus à être versée. À, disons, 150 \$/semaine, on réaliserait une économie de 753 millions de dollars par an. Le coût social net s'élèverait finalement à environ 1,2 milliard. Une telle somme équivaut au quart du coût des F-18, ou encore un peu moins que le prix payé par le fédéral pour acheter Petrofina ou encore le prix du stade olympique financé par les loteries et la taxe sur les cigarettes. Est-ce déraisonnable ? Qui paierait ? L'État pourrait mettre sur pied des programmes de subventions pour la création d'emplois. Avec le retour d'impôt cela coûterait encore moins cher à l'État qu'il n'apparaît. Une telle mesure serait-elle inflationniste ? À peu près quatre fois moins que les F-18.

D'un autre côté, la réduction du chômage qu'on pourrait escompter d'une réduction générale de deux heures de travail, mettons de 40 à 38 heures, serait encore plus importante. Selon un calcul analogue au précédent, on peut dire qu'avec 100 heures/an de moins par travailleur employé (sans perte de traitement), on peut fournir du travail à temps plein à 122 000 chômeurs, réduire le taux de chômage de 9,9 % à 5,7 %, au coût social net d'environ 1,5 milliard, soit le prix payé par la CDC pour acheter Aquitaine et Texas Gulf. Ce n'est pas la lune quand on y réfléchit³¹.

Il faudrait cependant nuancer ces calculs de la CEQ : la hausse de la productivité consécutive à la réduction du temps de travail et le rythme ralenti auquel fonctionnent plusieurs entreprises l'été (moment où la plupart des gens prennent leurs vacan-

ces) font que la création nette d'emploi serait sans doute moindre que celle indiquée dans cette citation ; et on ne tient pas compte non plus ici, des problèmes de qualification. Il y aurait cependant une appréciable création d'emplois (et une réduction substantielle du chômage) à un coût somme toute abordable...

Mais bien sûr, tout ceci implique des choix qui sont des choix politiques... Pour combattre le chômage, il faut d'abord le vouloir ! Et comment penser baisser le chômage quand on laisse des entreprises (rentables) déménager les unes après les autres et imposer leur restructuration ? Comment penser combattre le chômage en coupant les dépenses sociales et en gelant les embauches ?

Il faut certes que l'État intervienne plus vigoureusement s'il veut vraiment relancer l'activité économique et l'emploi. Il semble en effet que les pays qui ont enregistré la plus forte croissance au cours des vingt dernières années soient ceux où l'État est intervenu le plus fortement (Suède, RFA, Danemark), et la plus faible croissance, ceux où il s'est le plus « serré la ceinture monétariste » (É.-U., Grande-Bretagne, Canada).

Pour le moment, les gouvernements d'Ottawa et de Québec semblent pour l'un, plus intéressé à juguler l'inflation et pour l'autre, plus préoccupé à combler son « trou » de 700 millions pour résoudre la crise budgétaire... même si cela doit se faire aux dépens de la crise économique et sociale qui ne cesse de s'aggraver.

Mais à terme, il n'y aura pas de solution sans adopter une politique et une stratégie industrielle qui planifient le développement économique et social en fonction des intérêts de la population. Cela implique notamment le contrôle et la nationalisation des grands secteurs industriels et du système de crédit. Cela implique surtout la volonté *politique* d'empêcher que les travailleurs/euses (et les chômeurs !) fassent les frais des aléas du marché. Or, les jeunes, nouvellement embauchés ou récemment arrivés sur le marché du travail, sont toujours les premiers à être mis à pied ou à attendre qu'un emploi soit créé pour eux...

Diane Tremblay
Vincent van Schendel
Université du Québec à Montréal

NOTES :

¹ En fait, jusqu'à la fin de 1981, les jeunes représentent effectivement près de la moitié du chômage total (45 %). Depuis le début de 1982, cette proportion a baissé; ce n'est hélas pas parce que le chômage des jeunes a diminué mais bien parce que celui des 25 ans et plus a monté en flèche à la suite de la vague de licenciements que l'on connaît depuis plusieurs mois.

Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), « Chômage », document préparatoire, 15^e congrès, mai 1982.

² Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), *Les Jeunes Québécois et le travail*, 1978, p. 93-84.

³ Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, *Le Chômage chez les jeunes : une analyse détaillée*, Ottawa, février 1976, 120 pages, p. 30-32, cité in OPDQ, *Les Jeunes Québécois et le travail*, op. cit., p. 130.

⁴ OPDQ, op. cit. p. 132-133.

⁵ Selon une étude publiée par le ministère des Affaires sociales en 1975, les moins de 25 ans représentaient 51,8 % de l'ensemble des travailleurs/euses au salaire minimum en 1974. Jean-Guy Boutin, *Enquête sur les caractéristiques socio-économiques des travailleurs rémunérés autour du salaire minimum*, Direction de la planification de la sécurité du revenu. Il n'existe aucune donnée plus récente.

⁶ Emploi et Immigration Canada, Direction des services économiques région de Québec, *Le Marché du travail au Québec : l'emploi*, étude n° 2 — Série « Études sur le marché du travail », ronéoté, 41 p., mai 80.

⁷ *La Presse*, 13 septembre 1980.

⁸ Emploi et Immigration Canada, *L'Évolution du marché du travail dans les années 80*, (Rapport Axworthy), juillet 1981, p. 28.

⁹ Calculs effectués à partir des données de Statistiques Canada, in *La Population active*, n° 71-001 au catalogue.

¹⁰ Document préparatoire, *Le Sommet économique, L'État de la situation socio-économique*, Québec 1982, p. 16.

¹¹ *Le Chômage*, Document Hatier série « Profil-Dossier » n° 510, p. 42. Les conclusions de cette étude ont d'ailleurs été rapportées à maintes reprises dans plusieurs journaux et publications gouvernementales.

¹² Notons que les jeunes de 14 ans ont été exclus des statistiques à partir de 1975, mais cela ne suffit pas à expliquer la chute de croissance.

¹³ OPDQ, op. cit., p. 40 et 61.

¹⁴ M. Burnstein et al., *Les Canadiens et le travail*, conclusions d'une étude sur l'éthique du travail et d'une étude sur la satisfaction professionnelle, Ottawa, 1975, p. 45; cité in OPDQ, op. cit., p. 66.

¹⁵ Bellemare, D. et Poulin-Simon, L., « Plein emploi et chômage : mythes et réalités québécois », in *La Crise économique et sa gestion*, Boréal Express, 281, p. 94-100-104.

¹⁶ Conseil canadien de développement social, *A Right of Opportunity, a Report on Youth and Social Assistance*, Ottawa, 1972, p. 6; cité in OPDQ, op. cit., p. 65.

¹⁷ Conseil économique du Canada, *Des travailleurs et des emplois*, Ottawa, 1976, p. 126; cité in OPDQ, op. cit., p. 74.

¹⁸ Diane Jean et Louis J. Lemieux, « Les effets économiques du salaire minimum, quelques résultats d'une enquête », in *L'Économiste*, vol. 3, n° 1, 1978, p. 23; cité in OPDQ, op. cit., p. 74.

¹⁹ Houle, Bernard, *L'Insécurité d'emploi*, texte rédigé pour le CCNSP-CSN, déc. 1981, p. 10.

²⁰ Houle, CSN, op. cit., p. 4.

²¹ Travail Québec, *Les Licenciements, les causes et les évolutions*, Diane Jean, 1980; cité in Houle, op. cit., p. 6. Les licenciements déclarés au ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, ne comprennent que des licenciements collectifs, i.e. de 10 employés ou plus. Les entreprises qui licencient du personnel sont normalement tenues d'en aviser le ministère; mais toutes ne le font pas. D'où une sous-estimation du nombre de licenciements survenus dans une année.

La loi force également les entreprises à donner des préavis de licenciement d'une durée plus longue pour des licenciements plus massifs, ou à verser une prime de fermeture équivalente au salaire versé normalement pendant la durée du préavis si l'entreprise ferme avant l'échéance de ce préavis.

²² Statistiques Canada, *La Population active*, n° 71-001 au catalogue, mars 1982.

²³ Pour 1975 et 1979 : Emploi et Immigration, *Le Marché du travail : le chômage des travailleurs en transit*, étude n° 3, sept. 1980, p. 30 à 32. Pour 1982 : Statistiques Canada, op. cit., n° 71-001.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ Jusqu'à récemment, on aurait pu rajouter le programme OSE (Opération solidarité économique). Mais celui-ci a été supprimé en 1981.

²⁶ Ou plus exactement : le bon d'emploi est remis au jeune qui, lui (elle), le remettra à l'employeur. À noter qu'un bon émis ne constitue pas une garantie d'emploi : entre le 1^{er} mai et le 4 juin 1982, 4 548 bons d'emplois ont été remis aux bénéficiaires, à la suite desquels 1 111 contrats ont été signés avec des employeurs. Le programme de bons d'emplois a été prolongé au cours de l'été 1982 et des fonds additionnels ont été rajoutés.

²⁷ P. Melvin, « Le chômage des jeunes dans les pays industrialisés à économie de marché », in *Problèmes économiques*, 26 oct. 1977, n° 1544.

²⁸ *La Presse*, « Les jeunes marginaux », avril 1982.

²⁹ « Le plan d'action contre le chômage », in *Le Monde*, Paris, 16 sept. 1981, p. 8.

³⁰ *La Presse*, 27 mai 1982, p. B-8.

³¹ Document de travail de la CEQ sur la crise économique, automne 1981.